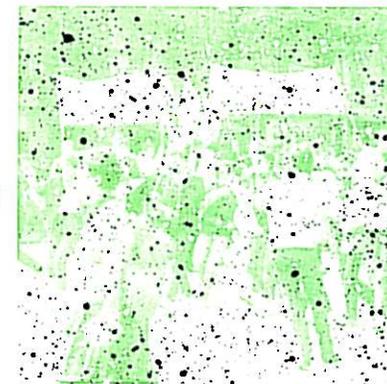

L'ENGAGEMENT POLITIQUE

Déclin ou mutation ?

sous la direction de

*Pascal
PERRINEAU*



PRESSES DE LA FONDATION NATIONALE
DES SCIENCES POLITIQUES

L'engagement politique dans ses formes traditionnelles (électorale, militante...) est en crise. Ce déclin est-il inéluctable ? Les Français, déçus de la politique, sont-ils en train de se retirer de tout investissement dans la sphère politique ? Cet ouvrage dresse, pour la première fois, un état des lieux. Où en est-on dans les partis, les syndicats, les associations ? Comment évoluent les formes les plus protestataires de l'engagement ? Au-delà du déclin et de la recomposition des formes traditionnelles d'engagement, n'assiste-t-on pas à des mutations profondes des attentes que les Français ont vis-à-vis de l'action politique ? Derrière une apparente lassitude politique se découvre une forte demande de faire de la politique autrement. Déjà, de nouveaux lieux d'engagement et de nouveaux enjeux se dessinent et montrent que la crise de l'engagement est une crise où de vieux modes d'insertion en politique déclinent et où de nouveaux hésitent à naître.

ONT CONTRIBUÉ À CET OUVRAGE : Marc ABÉLÈS, Martine BARTHÉLÉMY, Daniel BOY, Roland CAYROL, François DUBET, Sophie DUCHESNE, Pierre FAVRE, Olivier FILLIEULE, Guy GROUX, Jacques ION, Nonna MAYER, Janine MOSSUZ-LAVAU, René MOURIAUX, Anne MUXEL, Angelina PERALVA, Pascal PERRINEAU, Catherine POLAC, Agnès ROCHE, Luc ROUBAN, Etienne SCHWEISGUTH, Bruno THÉRET, Jean VIARD, Colette YSMAL.

Prix de lancement : 216 F (jusqu'au 30 novembre 1994)



mai 1994
Prix : 270 F
ISBN : 2-7246-0648-5

L'ENGAGEMENT POLITIQUE

Déclin ou mutation ?

sous la direction de

*Pascal
PERRINEAU*

Couverture : Emmanuel Le Ngoc

© 1994, PRESSES DE LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES
POLITIQUES
ISBN 2-7246-0648-5

En application de la loi du 11 mars 1957, il est interdit de reproduire intégralement
ou partiellement le présent ouvrage sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français
d'exploitation du droit de copie (CFC) (3, rue Hautefeuille, 75006 Paris).

milieux, à l'égard de la politique et du choix ouvert entre gauche et droite, réticences renforcées par le rapprochement des programmes et des discours partisans caractéristique du contexte actuel. Pour les uns (les « idéalistes »), la défense de la nature liée à celles des valeurs rurales conduit à un rejet de la politique implicitement associée à la culture urbaine et centralisatrice. Pour les autres qui appartiennent à cette culture (les « indépendants »), le combat pour l'amélioration de l'environnement urbain exige une utilisation prudente de la politique.

Les itinéraires individuels, enfin, permettent d'identifier la vie associative comme un puissant facteur d'intégration sociale et de socialisation politique et non seulement comme leur fruit : la participation associative incite, sinon à la participation politique, du moins au choix et à la prise de positions politiques. Le fait qu'une typologie des militants ait pu être construite en fonction des représentations de la politique tend à démontrer la centralité du rapport au pouvoir politique dans le militantisme associatif.

Martine BARTHÉLÉMY

CHAPITRE 5

LA MANIFESTATION COMME INDICATEUR DE L'ENGAGEMENT POLITIQUE

L'engagement politique revêt des formes variées que des études classiques se sont employées, dans l'après-guerre, à disposer selon des hiérarchies allant du simple accomplissement du « devoir électoral » au militantisme le plus « engagé », justement, en passant par la signature d'une pétition, l'assistance à un meeting, l'adhésion à un parti... La participation à une manifestation de rue, l'une de ces formes d'engagement, présente des spécificités bien établies. Elle est d'abord affirmation *publique* d'un engagement, puisqu'il est de sa nature même que les participants se donnent à voir. Ils entrent là dans un mode d'expression qui peut être plus difficile à gérer qu'ils ne le pensent de prime abord. On peut, par exemple, souhaiter être vu de ceux dont on est proche (et donc venir manifester avec eux), mais simultanément ne pas vouloir se montrer à ceux qui vous sont hostiles (et donc ne pas défilé aux yeux de tous)... Les petites manifestations qui se déroulent dans la propre ville, voire le propre quartier des manifestants, exigent en ce sens une détermination plus grande que les immenses démonstrations où l'on disparaît dans la foule. Il est d'autant plus significatif que ce soient ces « micro-mobilisations » qui dominent aujourd'hui. Une seconde spécificité des démonstrations de rue comme mode d'action politique est le risque qu'il y a d'y participer, alors qu'un tel risque n'existe pratiquement pas dans la plupart des formes de la participation

politique. « Descendre dans la rue », c'est s'exposer, c'est, peut-être, être là quand la manifestation « dégénère », quand les forces de l'ordre chargent, quand un commando de contre-manifestants vient tenter une violente intimidation. L'existence de ce risque, aussi improbable soit-il, fait lui aussi de la participation à une manifestation une forme forte d'engagement politique.

On pourrait donc penser qu'une telle participation soit utilisée comme un indicateur commode et fiable de l'évolution de l'engagement politique en France. Il n'en est rien, pour plusieurs raisons. Les premières sont d'ordre épistémologique et relèvent de l'histoire des sciences (par exemple s'agissant de la perception dominante des modes dits « non conventionnels » de la participation politique). D'autres, qui nous importeront davantage, tiennent aux difficultés pratiques que l'on rencontre lorsqu'on veut extraire d'un corpus de manifestations une mesure de l'engagement. L'importance d'y parvenir est à la mesure de la question que nous voudrions ensuite poser : l'étude des manifestations en France permet-elle de dire s'il y a ou non mutation dans l'intensité des engagements du citoyen ? On proposera les premiers éléments d'une réponse à partir de quelques données issues d'études en cours et qui permettent de dire le sens que tend à prendre aujourd'hui l'action collective, de mesurer la fréquence des mobilisations, de voir selon quelles modalités les manifestants recourent à la violence pour appuyer leurs revendications.

VERS L'ÉLARGISSEMENT DE LA NOTION DE PARTICIPATION POLITIQUE

La science politique a longtemps tenu en lisière les modes d'engagement ou de participation qui n'empruntaient pas les formes classiques liées aux processus électoraux, à l'activité des partis politiques, à l'adhésion à des programmes ou à des idées. En France, pays où pourtant l'histoire a été rythmée par des journées révolutionnaires et des vagues de manifestations, le peu d'attention des politistes aux actions protestataires tenait aux spécificités historiques d'une science politique longtemps centrée sur les analyses institutionnelles et électorales. Dans les

pays anglo-saxons, les politistes s'étaient, jusqu'au début des années soixante-dix, détournés de ce qu'ils nommaient « la participation non conventionnelle » parce qu'ils la percevaient comme un moyen illégitime d'expression. En 1965, lorsque Lester Milbrath publie une revue des travaux portant sur la participation, il exclut les manifestations des pratiques à prendre en compte. Une participation authentique ne peut en effet conduire, selon lui, à « troubler le fonctionnement normal de la démocratie ¹ ». Quelques années plus tard, S. Verba et N.H. Nie excluent pareillement la manifestation de leurs premières grandes études comparatives sur la participation, mais ils n'avancent plus que des raisons pratiques pour s'en justifier (S. Verba et N.H. Nie, 1972, p. 3 ; cf. aussi Verba et Nie, 1978).

C'est seulement en 1971, avec le lancement du programme de recherche *Political Action*, que l'étude des comportements protestataires fut intégrée à l'analyse de la participation. Dans leur livre de 1979, Samuel Barnes et Max Kaase cherchent à rendre compte de l'émergence de nouvelles pratiques politiques fondées sur l'action directe dans huit pays, à partir d'enquêtes d'opinion portant notamment sur le recours à la manifestation, à la grève, à l'occupation de locaux, au blocage de la circulation... Deux conclusions centrales se dégagent de cette célèbre étude. Il y était d'abord établi que les années soixante et soixante-dix avaient été marquées par une propension nouvelle à la participation non institutionnelle fondée sur l'action directe, mais dont étaient exclus les modes d'action illégaux et surtout violents. L'enquête constatait ensuite l'existence d'une continuité entre participations conventionnelle et non conventionnelle. S'introduisait alors l'idée que le répertoire d'action des citoyens des démocraties développées connaissait une naturelle *extension* par l'ajout de nouveaux modes d'action. Somme toute, le catalogue des modes d'engagement politique possibles s'élar-

1. L. Milbrath, 1965, p. 2. L'argumentation développée par Milbrath laisse aujourd'hui songeur : « Bien que les manifestations soient considérées comme l'expression légitime des options politiques en démocratie et qu'elles soient très fréquentes, seuls certains segments de la société y ont recours. Bien d'autres les considèrent comme illégitimes et se refusent à en user. Ce type de comportement n'a donc pas sa place dans une liste des formes prises par l'engagement politique aux États-Unis » (p. 18).

gissait par l'adjonction *in fine* des comportements les plus éloignés des normes admises par la théorie classique de la démocratie représentative¹. Il nous paraît aujourd'hui nécessaire de remettre en cause cette analyse et de reconsidérer le rapport entre les actions légales et illégales, non violentes et violentes au sein de l'action politique. On doit admettre selon nous que la violence et la transgression des lois sont à l'horizon de toute action protestataire, qu'elles sont peut-être même à son principe. On rencontre cependant là une difficulté méthodologique, car les indicateurs habituellement utilisés pour traiter de l'engagement sont loin d'intégrer la dimension requise. Ces deux points doivent être précisés et développés.

Le continuum de la participation politique

Isoler les actions légales ou « conventionnelles » au sein des pratiques de participation, comme cela a été longtemps fait, soulève de considérables difficultés. Au-delà des différences de nature effectives entre, par exemple, le vote et la peinture de slogans sur les murs, il se trouve que les actes de participation sont dans un certain nombre de cas un composé mixte et instable d'activités légales et illégales, pacifiques et violentes. Même le vote, aujourd'hui totalement pacifié en France, peut être en relation avec des actes violents (les rixes entre colleurs d'affiches, aux suites parfois mortelles, sont de toutes les campagnes électorales) et des pratiques illégales (par exemple le dépassement du plafond des dépenses autorisées, pour ne pas parler de financements inavoués).

On observera d'abord que le critère de légalité d'une action est d'usage plus incertain qu'il n'y paraît. Par exemple, si la liberté de manifestation est reconnue en France, elle est soumise à déclaration auprès de l'autorité administrative qui peut décider de l'interdire. La conséquence, comme le note justement Bernard Denni (1986), est que « la légalité ou l'illégalité de l'action collective dépend moins du comportement des intervenants que de la réponse du pouvoir politique à cette action,

1. Dominique Memmi adopte encore cette présentation, en 1985, pour son chapitre du *Traité de science politique* (Jean Leca et Madeleine Grawitz, dir.), mais à des fins, il est vrai, pédagogiques.

voire à son projet » (p. 189). On n'oubliera pas, de surcroît, que la qualification juridique d'une manifestation peut varier *en fonction de son déroulement* : l'action est légale tant que l'itinéraire est respecté et les manifestants calmes, mais la démonstration de rue devient attroupement (ou du moins est considérée comme telle par les forces de l'ordre) lorsque l'itinéraire n'est plus respecté ou que l'ordre de dispersion n'est pas suivi d'effets. Dans ces conditions, comment séparer dans un même événement ce qui ressort de la participation à une action légale de ce qui s'en écarte, d'autant que le tracé d'une frontière entre l'un et l'autre dépend évidemment de l'interprétation que les parties en présence donnent de ce qui s'est passé¹. L'étude du déroulement concret des manifestations montre d'ailleurs qu'il est des actions revendicatives (spécialement celles des agriculteurs) dont la caractéristique est qu'elles utilisent successivement ou simultanément les deux registres de la démonstration pacifique et de l'action violente : le rapport entre les formes légales et illégales tient à des considérations stratégiques des manifestants (et d'ailleurs également à l'interaction concrète des forces en présence sur le terrain) et ne paraît pas présenter à leurs yeux une différence de nature (cf. P. Mann, 1991 et P. Favre et O. Fillieule, 1992).

Le *continuum* entre actions illégales et actions légales peut aussi exister pour l'individu si l'on considère la succession de ses engagements au long de sa vie. Il est des personnes pour qui la socialisation s'opère dans et par le recours à des formes protestataires violentes. Elles se sont engagées d'abord dans l'illégalisme et ont pu s'y faire reconnaître de leur groupe, puis elles rallient les modes conventionnels de l'action (A. Muxel, 1990, V. Linhart, 1993). Il y a donc là encore une continuité entre les formes d'action, mais où *s'inverse* ce que théorisaient les inventeurs de *Political Action* : les engagements éloignés de la norme démocratique précèdent dans le comportement individuel les engagements plus coutumiers.

En première analyse enfin, il ne semble pas possible de

1. Cela sans aborder les cas où l'autorité politique conteste la légalité de telle action que les participants jugent légitimes, parce qu'ils dévient à cette autorité le droit de décider de ce qui est légal et de ce qui ne l'est pas (cf., à propos des manifestations dans les pays de l'Est, S. Tarrow, 1991, C. Tilly, 1992, K.D. Opp, 1992).

décèler des singularités marquantes entre l'immense majorité de ceux qui n'accepteraient pas de commettre des violences et la petite minorité qui déclare (car on reste là dans le domaine de l'opinion) envisager d'y recourir. Cette minorité, les enquêtes s'accordent pour la chiffrer à 1 % des populations interrogées (cf., par exemple, les chiffres collationnés par Dominique Memmi, 1985). Sur les 4 032 personnes interrogées lors de l'enquête CEVIPOF (1988), 42 personnes (on retrouve le 1 %) approuveraient que des dégâts matériels soient commis pour appuyer une action revendicative. Si l'on compare les caractéristiques de ces 42 personnes à celle de l'échantillon tout entier¹, on a la surprise... de ne voir rien apparaître de significatif. Par exemple, à peine plus d'hommes que de femmes disent approuver que des manifestants provoquent des dégâts matériels (23 hommes, 19 femmes). Ni la variable « revenu », ni celle concernant le patrimoine, ni celle concernant les diplômes, ni encore la profession, ne diffèrent sensiblement. Les seules différences sont les plus communes que l'on pouvait attendre : les 42 opinants tendent à être plus jeunes, sont fréquemment célibataires, se disent plus rarement proches de l'UDF ou du RPR... Sans accorder valeur de preuve à cette petite investigation, il en ressort tout de même l'absence apparente de distance sociologique entre ceux qui acceptent, en théorie, l'action violente et ceux qui la refusent.

Ces considérations nous amènent à adopter la définition de la participation politique proposée par Myron Weiner (1971), qui tient pour telle « toute action volontaire ayant du succès ou aboutissant à un échec, organisée ou non organisée, épisodique ou continue, ayant recours à des moyens légitimes ou non légitimes dans le but d'influencer le choix des politiques, la gestion des affaires publiques ou le choix des dirigeants politiques à tous les niveaux de gouvernement, local ou national ». Nous considérons cette définition seulement pour ce qu'elle est : la désignation d'un univers d'activités sociales qui ont une existence concrète identifiable dans la société et présentent une unité apparente suffisante pour qu'on les étudie ensemble. Cette définition a l'intérêt de ne pas introduire de frontières entre les différentes pratiques, mais pas davantage de

1. Nous remercions Nonna Mayer d'avoir bien voulu extraire à notre demande ces chiffres de l'enquête CEVIPOF, 1988.

supposer l'homogénéité de ces pratiques. Il ne s'agit pas en effet d'affirmer qu'action légale, action illégale, action pacifique, action violente sont *de même nature*, ce qui d'ailleurs est une question essentialiste qui n'est pas de notre ressort. Il s'agit simplement de constater que ces différents types d'action coexistent dans de multiples situations de participation, et de toute façon qu'ils se définissent l'un par rapport à l'autre. Une manifestation n'est perçue comme pacifique que parce qu'elle n'a pas été violente ! Il suffit pour l'admettre de constater que la presse comme les mains courantes des commissariats relèvent *toujours* l'absence d'incidents lorsque c'est le cas. Les données dont on dispose permettent d'ailleurs de mettre en évidence la connexité de pratiques qui s'articulent selon un modèle tridimensionnel très lisible. M. Kaase et F. Neidhard (1990) pour la RFA, puis M. Kaase (1992) pour les cinq pays de l'enquête *Political Action*, ont établi, à partir de calculs de corrélations, que s'il existait deux dimensions nettement séparées opposant action légale et action violente, chacune de ces deux dimensions est corrélée à une même troisième constituée à partir des items de l'action illégale. L'acceptation de l'illégalité joue donc le rôle de point de passage et d'intermédiaire entre l'engagement dans des modes d'action légaux et le recours à la violence protestataire. Il reste qu'on est ici en présence d'une analyse fondée sur des sondages et qu'il subsiste de ce fait une difficulté insurmontable. Les auteurs du groupe *Political Action* sont ainsi amenés à renoncer à poursuivre l'investigation sur toutes les dimensions dont ils établissent pourtant la connexité. M. Kaase, par exemple, qui devrait intégrer la dimension violente à l'analyse, y renonce parce que celle-ci échappe largement aux données de sondages sur lesquelles il travaille. La nature même des données sur lesquelles s'appuyer est en fait à reconsidérer.

La diversification nécessaire des instruments de mesure

L'enquête par sondages ne permet pas de dire grand-chose sur les comportements protestataires *effectifs* car le recours à l'action illégale, surtout lorsqu'elle est violente, ne peut guère être saisi par les études d'opinion (M.K. Jennings et J. Van

Deth, 1990, p. 47-48 et 53, M. Kaase, 1992, p. 77). L'enquête par questionnaire, outil privilégié des travaux sur la participation, ne peut donc être utilisée ici, sauf à mesurer le degré de légitimité de tel ou tel mode d'action au sein d'une population, ce qui est bien autre chose que la mesure des comportements politiques réels. C'est le problème que rencontrent S. Barnes et M. Kaase dans leurs travaux, même s'ils affinent considérablement l'analyse en croisant une échelle des motivations à participer et une échelle mesurant l'étendue des comportements passés. Mais les biais que la mesure des motivations et la reconstitution des comportements passés introduisent dans l'analyse sont nombreux (I. Budge, 1981) et irréductibles.

S'agissant du cas français, la rareté des résultats disponibles tient d'abord à ce que la France ne faisait pas partie des pays étudiés lors des enquêtes *Political Action*. On doit, le plus souvent, se contenter des indications ponctuelles que l'on peut trouver dans les rares sondages où les opinions, positives ou négatives, des Français à l'égard de l'action illégale et/ou violente ont été recueillies. Cette situation est cependant en train de changer. On dispose ainsi d'une étude par sondage effectuée à Grenoble, dont les résultats ont été publiés et analysés par Sébastien Roché (1989). Lors de la dernière enquête du CEVIPOF, on l'a dit, une question visant à mesurer le potentiel protestataire des Français a été posée¹. Les résultats, analysés par N. Mayer et P. Perrineau (1992), vont dans le même sens que ceux obtenus par Barnes et Kaase, tout en montrant que la France est sans doute un des pays où le recours à la participation non conventionnelle est le plus aisément approuvée. Si 26 % des Français sont en retrait de toute forme de participation politique et 25 % attachés presque exclusivement aux modes d'action conventionnels, 49 % disent approuver au moins deux des modes d'action protestataire figurant

1. Cette question est la suivante : « Voici un certain nombre de moyens que les gens utilisent parfois pour faire connaître leurs opinions ou leurs revendications. Pouvez-vous me dire, pour chacun d'entre eux, si vous l'approuveriez ou pas, au moins dans certaines circonstances ? Refuser de payer les impôts / Participer à des manifestations dans la rue / Peindre des slogans sur les murs / Occuper un bâtiment administratif / Provoquer des dégâts matériels / Faire grève. »

dans la question. Mais cette enquête, tout comme celle du groupe *Political Action*, saisit des opinions et non la réalité du passage à l'acte.

Deux voies s'ouvrent ici à la recherche. On peut conserver l'approche behavioraliste et continuer à prendre l'individu comme unité d'analyse, mais à condition de tenir compte de la spécificité d'une action collective qu'on ne saurait réduire à des « dispositions à l'action » ou à des « opinions favorables » à tel mode d'action. Une telle voie peut conduire à la réalisation de sondages auprès de manifestants *au cours de manifestations* (pour un exemple aux États-Unis, A. Ladd, T. Hood et Van Liere, 1983 ; les signataires de cet article conduisent une enquête de cet ordre pour la France), ou encore d'études spécifiques auprès de populations définies par leur rapport à des comportements protestataires effectifs (manifestants condamnés pour violences...). La seconde voie prend le parti, au contraire, de récuser la méthodologie des indicateurs psychosociologiques. Elle tire toutes les conséquences du constat primordial selon lequel l'action collective est un processus social : son étude exige évidemment que l'on prenne en compte dès l'abord *l'événement* par lequel l'action se concrétise.

Jusqu'à une date récente, dans le cas français, l'étude de l'« événement protestataire » (manifestation, occupation d'un bâtiment, destruction de biens...) n'était possible que de manière fragmentaire, car elle était tributaire de sources non systématiques, et en premier lieu de la presse. Depuis peu de temps, des sources administratives sont accessibles, qui ont certes leurs limites, mais qui permettent de disposer de données précises, vérifiables et standardisables¹. En particulier, il nous a été possible d'effectuer le dépouillement de mains courantes de police urbaine pour tout ou partie de la période 1980-1992 et de constituer un recensement exhaustif des actions protestataires ayant eu lieu depuis dix ans en plusieurs points du territoire. Ce type de sources permet d'établir des séries relativement homogènes dont l'item n'est plus l'opinion de l'individu, mais l'événement. Associée à

1. Pour une présentation et un examen critique de ces sources, cf. Pierre Favre et Olivier Fillieule, *Manifestations pacifiques et manifestations violentes dans la France contemporaine*, rapport de recherche, Institut des hautes études de la sécurité intérieure, 1992, p. 14-68.

l'examen d'autres sources, l'étude de ces séries permettra à terme de s'affranchir de la difficulté méthodologique centrale rencontrée jusqu'à présent.

Nous nous proposons donc, à l'issue de cet examen critique des approches dominantes de l'action politique, d'adopter les trois principes suivants. 1. Ne plus retenir comme unité de travail l'individu (saisi par exemple à travers son opinion), mais l'événement que constitue une action collective. Notre corpus est ainsi constitué de démonstrations de rue en tant qu'action d'un ou de plusieurs groupes, ayant une unité comme aboutissement d'un processus de mobilisation et comme mise en œuvre sur le terrain de stratégies concrètes¹. 2. Nous souhaitons ensuite nous attacher à définir et à opérationnaliser les séries d'indicateurs nécessaires permettant de progresser dans la recherche de l'explication des logiques de l'action collective. La lecture des travaux anglo-saxons se rattachant au paradigme de la mobilisation des ressources ne peut manquer de laisser insatisfait tant les facteurs explicatifs évoqués restent propres à chaque chercheur et non cumulatifs (cf. les remarques convergentes de M. Dobry, 1986, D. Lapeyronnie, 1988, P. Mann, 1990, O. Fillieule et C. Péchu, 1993). Les premières variables dont la prise en compte est susceptible de faire progresser l'analyse sont relatives aux organisations ou agences médiateurs de la mobilisation² et à la structure des opportunités politiques³. Il demeure que placer ces variables au centre des déterminations de l'action collective ramène les évolutions

1. On observera que ce principe peut nous amener à retenir dans notre corpus des actions collectives *qui ne se réalisent pas*. Il existe, de temps à autre, des manifestations déclarées à l'autorité administrative et pour lesquelles les services de police mettent en place des forces, mais qui ne suscitent la venue d'*aucun* manifestant. Ces manifestations qui ne connaissent même pas un commencement de réalisation sur le terrain n'en signifient pas moins quelque chose quant aux processus de mobilisation. L'autre cas intéressant est celui des manifestations interdites lorsque l'interdiction est suivie d'effets (ce qui est loin d'être toujours le cas) et que la démonstration de rue n'a pas lieu.

2. Pour lesquelles ni le nom ni la consistance ne sont fixés, puisqu'on parle de communautés préexistantes (A. Obersshall, 1973), d'entrepreneurs de mouvements sociaux (J.D. MacCarthy et M.N. Zald, 1977), d'espaces d'agrégation (Melucci, 1983) ou de médiateurs de l'émergence (P. Favre, 1992).

3. Sur cette notion, cf. Olivier Fillieule, 1993, p. 48-60.

observables à des phénomènes pour l'instant peu étudiés dans leur possible permanence ou dans leurs régularités historiques (que sait-on par exemple de l'évolution, en France, de la structure des opportunités politiques?). 3. Il paraît nécessaire enfin de tirer toutes les conséquences de l'élargissement de la sociologie de l'engagement aux formes les plus diverses des pratiques politiques, sans pour autant se contenter d'une simple juxtaposition de celles-ci. Ainsi, une question centrale nous paraît-elle être celle des utilisations conjointes par les individus et les organisations du vote *et* de l'action collective pour tenter de maîtriser leur avenir. Une autre question qu'il faudra aborder est celle des jeux successifs des modes d'action légaux, illégaux et violents dans telle conjoncture, pour tel groupe social, dans tel secteur de la société.

Si l'on aborde maintenant sous sa forme classique la question canonique de la sociologie de la participation — y a-t-il une évolution des formes de la participation? —, ce ne peut être que sur le mode du constat : la recherche de l'explication, selon les principes que l'on vient d'esquisser, ne peut entrer dans le cadre des quelques pages de cette contribution.

PEUT-ON PARLER D'UNE MUTATION DE L'ENGAGEMENT POLITIQUE EN FRANCE ?

Restreignons donc le propos et arrêtons-nous maintenant à la seule question de savoir ce que peuvent nous apprendre les manifestations des dimensions et de la nature de l'engagement politique en France. Nous nous appuyons sur des sources (mains courantes de la préfecture de police de Paris, mains courantes d'un échantillon de commissariats centraux de grandes villes de province, dossiers du service central des CRS à Paris) dont le dépouillement n'est pas achevé. On ne trouvera donc ici que le compte rendu partiel et provisoire d'une recherche en cours. Il demeure que deux traits sont d'ores et déjà saillants. En premier lieu, il apparaît que la manifestation, davantage sans doute que d'autres formes d'engagement, est perçue comme une interpellation *directe* des responsables politiques. Il est significatif alors de l'évolution

de la participation politique que les manifestations se multiplient dans des proportions qu'on indiquera, tout en changeant notablement de consistance. Mais la manifestation n'est pas seulement une interpellation directe du politique, elle peut être une interpellation *violente* : la question sera alors de savoir si l'usage de la violence est également réparti dans toutes les couches sociales manifestantes ou si l'on y découvre des régularités qui appellent interrogations.

*La propension croissante
à une interpellation directe du politique*

Que la manifestation soit l'un des modes les plus directs d'interpellation des dirigeants, de nombreux traits en témoignent. Le fait, par exemple, que la plupart des manifestations s'accompagnent de la remise d'une motion à l'autorité visée, que même souvent, cette motion, des représentants des manifestants vont la remettre physiquement à ceux auxquels elle est destinée. Le fait aussi, lié au précédent, que le point d'aboutissement des cortèges ou le point de réunion des rassemblements est d'ordinaire le lieu où sont les responsables dont on attend qu'ils modifient une décision (ministère, préfecture, rectorat, tribunal...). Mais, au-delà de ces généralités qu'on a détaillées ailleurs (P. Favre, 1990), des données plus probantes et spécifiques peuvent être rapportées.

Le besoin croissant d'une interpellation directe du politique se lit ainsi clairement dans la fréquence des manifestations que nous proposons de qualifier de « dépendantes ». Nous désignons là les manifestations organisées parce qu'une personnalité est présente : l'existence même de la manifestation *dépend* donc de la survenance de cet événement extérieur qu'est la venue d'une personnalité. Or, on peut constater qu'en province (Paris ne pouvant évidemment pas être considéré sur le même plan quant à la présence de leaders politiques) la visite de personnalités politiques suscite le plus souvent des manifestations. De 1987 à 1991, par exemple, *tous* les voyages officiels d'hommes politiques à Nantes ont donné lieu à des manifestations (39 en 1987, 32 en 1988, 45 en 1989, 36 en 1990 et 22 en 1991). Les rapports établis après chaque emploi de CRS per-

mettent d'affiner l'analyse ¹. Le tableau 1 indique la répartition des déplacements des principaux membres du gouvernement pour la période 1982-1990 et le nombre des manifestations qui ont accompagné ces déplacements.

Un peu plus du tiers des rapports rédigés après un déplacement présidentiel ou ministériel fait ainsi état de manifestations, mais la proportion réelle des manifestations « dépendantes » est nettement supérieure, car le tableau comporte les déplacements privés du chef de l'État qui ne se prêtent pas habituellement aux démonstrations revendicatives. De surcroît, dans la moitié des cas, l'événement qui a fait l'objet d'un maintien de l'ordre et donc d'un rapport a suscité plus d'une manifestation. Par exemple, lors du congrès socialiste de Rennes, six manifestations se sont déroulées : le 15 mars 1990, rassemblement de la Fédération nationale des transporteurs routiers, de l'Intersyndicale des impôts, des étudiants ; le 17 mars, manifestation d'un groupe en faveur des personnes seules, du Comité de défense des victimes de malfaçons, du Mouvement pour l'unité administrative de la Bretagne. On remarquera, à travers cet exemple représentatif, que les manifestations dépendantes sont bien souvent le fait de groupes de petite taille, aux

Tableau 1. *Déplacements officiels et manifestations « dépendantes »*
(1982-1990)

	Nombre de déplacements	Aucune manifestation	Une ou plusieurs manifestations
Président de la République....	99	55	44
Premier ministre.....	51	27	24
Ministre.....	37	17	20
Total.....	285	179	106

Source : rapports CRS.

1. Les CRS sont en effet, nous l'avons vérifié, la plupart du temps présents lorsqu'une personnalité importante se déplace. Cela est évidemment systématique pour le président de la République, puisque la CRS 1 est affectée à cette seule tâche.

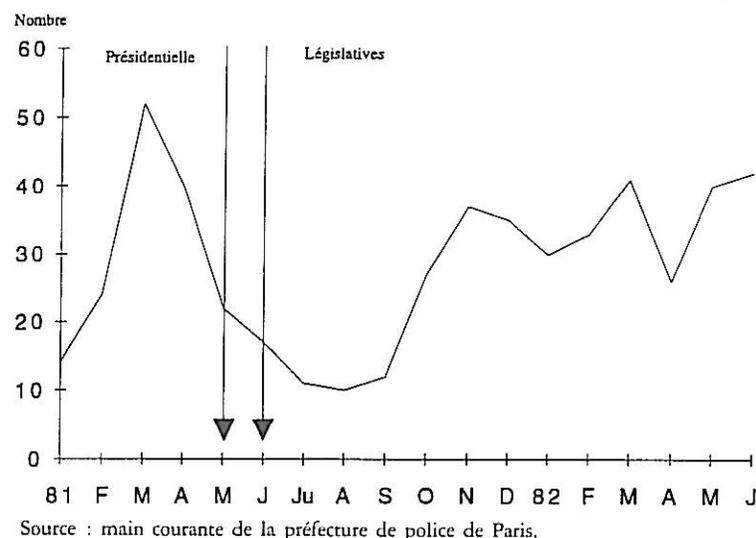
revendications sectorielles, dont les moyens ne permettent pas en temps normal d'émettre une protestation directe auprès du gouvernement. Sur l'ensemble des dossiers CRS que nous avons examinés, on ne trouve que cinq manifestations « dépendantes » réunissant 1 000 personnes ou plus. Dans tous les autres cas, le nombre des personnes présentes est plutôt de l'ordre des quelques dizaines.

Le rapport de la manifestation au politique se donne également à voir, et de manière particulièrement démonstrative, lorsqu'on examine les corrélations entre cycles électoraux et cycles de mobilisations, et entre types de mobilisations (cf., pour une approche identique, les travaux de Sidney Tarrow). Les graphiques 1 et 2 montrent que le nombre des manifestations diminue sensiblement en période d'élections nationales à forts enjeux, celles de 1981 et de 1986. Les citoyens appelés à décider par leur vote n'auraient momentanément plus besoin de cette interpellation directe du politique qu'est la démonstration de rue. De même, l'existence d'un événement international à fort impact social et suscitant des mobilisations spécifiques, comme la guerre du Golfe en 1991, fait pratiquement disparaître les autres manifestations (graphique 3). Le conflit monopolise tout le travail politique et fait percevoir comme inefficaces les interpellations du politique qui auraient d'autres objets.

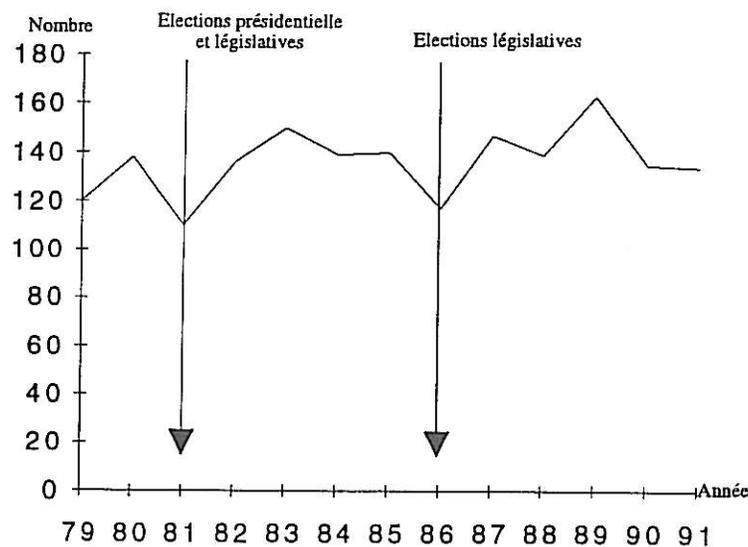
Cette interpellation directe du politique s'inscrit au cœur d'un processus complexe où joue d'abord une crise de la représentation (faute de croyance en l'efficacité des représentants, on veut se faire entendre directement), crise qui n'inverse cependant pas la hiérarchie des circuits de légitimation (l'élection prime la manifestation). Par ailleurs, se révèle de plus en plus une segmentation des intérêts génératrice d'une contradiction : plus l'intérêt est particulier et moins la mobilisation est importante, plus l'intérêt est proche de l'individu et moins l'individu peut s'appuyer sur l'action collective pour en obtenir la satisfaction (pour une analyse similaire, A. Melucci, 1983).

C'est à ce point qu'on peut déceler une évolution majeure dans les modes de participation politique contemporains. Nonna Mayer et Pascal Perrineau (1992) s'interrogeaient sur une prétendue crise de la participation qui se traduirait par un considérable retrait des citoyens : mais ne s'agirait-il pas, se demandent-ils, d'une « crise de mutation où de vieilles moda-

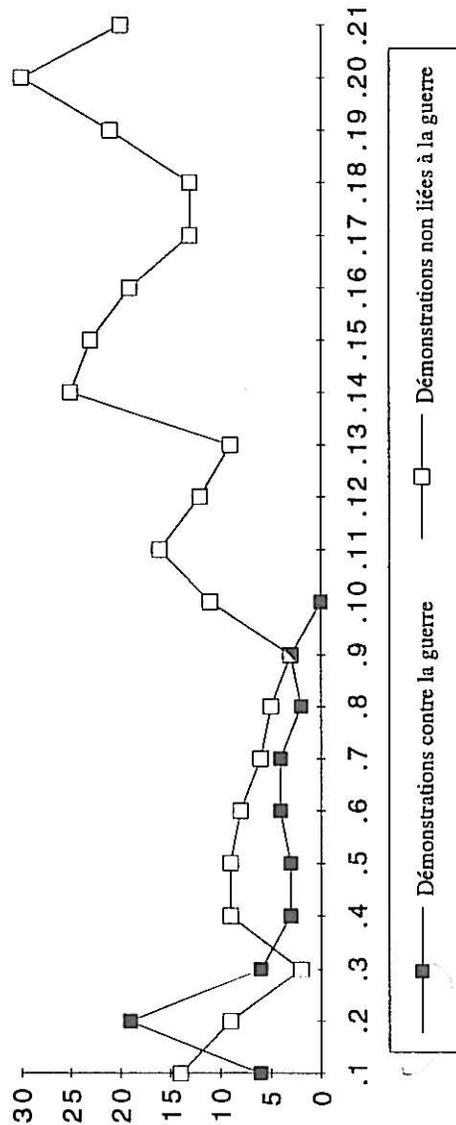
Graphique 1. *Les manifestations à Paris de janvier 1981 à juin 1982*



Graphique 2. *Les démonstrations de rue à Nantes de 1979 à 1991*



Graphique 3. Les démonstrations de rue à Paris du 7 janvier
au 2 juin 1991
(relevé hebdomadaire)



lités de participation meurent » alors que « de nouvelles cherchent à naître » ? Deux parmi nos séries de données confirment l'hypothèse de la mutation. Elles permettent d'abord de prendre la mesure de la place actuelle des micro-mobilisations réunissant moins de 50 personnes autour de revendications ponctuelles. À Nantes, par exemple, les manifestations de 20 personnes et moins sont passées d'environ 20 % du total des démonstrations de rue au début des années quatre-vingt à plus de 30 % au début des années quatre-vingt-dix. Cette multiplication des manifestations « de proximité », dont il faudrait cependant dater précisément l'apparition, est d'autant plus remarquable que sont en net recul les démonstrations de masse initiées par les syndicats et que disparaissent quasiment les manifestations organisées à l'initiative des seuls partis politiques. Par ailleurs, nous avons cherché à évaluer le nombre total des manifestations qui ont lieu en France métropolitaine, et nous parvenons au chiffre considérable de 7 500 à 8 000 démonstrations de rue par an¹. En une seule année, aujourd'hui, on manifeste en France autant qu'entre 1919 et 1939, en vingt ans ! Pour la seule ville de Nantes, pour en reprendre l'exemple, on recense 1 766 manifestations sur la période 1979-1991, soit près d'une manifestation tous les trois jours et demi en moyenne. Or, si l'on en croit nos résultats provisoires, la propension à manifester continue régulièrement de croître, ce qui tendrait à prouver la diffusion des modes de participation directe. L'interpellation, directe elle aussi, de dirigeants ou de leurs représentants devient donc un mode normal d'engagement dans un système politique comme le nôtre. Ce n'est pas le lieu de dire en quoi la prise en compte d'un tel constat peut conduire à amender les analyses usuelles de la démocratie.

Le recours à la violence comme mode extrême d'engagement ?

L'action violente, nous l'avons vu, est habituellement écartée des analyses de la participation, soit qu'on la considère comme

1. Nous obtenons ce chiffre à partir d'un croisement de plusieurs sources et de l'extrapolation de la période de mai à juillet 1991 (cf. P. Favre et O. Fillieule, 1992).

d'une autre nature, soit que les indicateurs utilisés ne permettent pas sa prise en compte. Pourtant, la violence constitue selon nous un recours virtuel, présent à l'état potentiel dans toute action collective (cf. aussi Y. Michaud, 1978). La violence s'inscrit dans une chaîne d'actions ramifiées qui utilisent tout l'éventail des possibilités légales et extra-légales. La mesure de la part tenue par l'action violente dans les modes de participation doit ainsi être au centre de l'interrogation sur la nature du comportement protestataire.

Nos données nous renseignent d'abord sur le très faible nombre des actions violentes qui apparaissent, selon nos évaluations, dans moins de 5 % des démonstrations de rue¹. La brièveté des mentions portées à la main courante ne permet pas une analyse réelle de ces actions violentes, il faut, pour le faire, se reporter aux dossiers, lorsqu'ils existent, constitués par les services de police pour les manifestations difficiles. On a présenté ailleurs des résultats pour certaines manifestations parisiennes (P. Favre, 1990 b). On s'arrêtera ici aux dossiers CRS qui permettent l'étude de nombreuses manifestations violentes (notre analyse porte sur 152 manifestations ayant comporté des violences entre 1982 et 1990).

L'idée commune suggérée par les études d'opinion est que l'action protestataire est dorénavant le mode d'expression privilégié des couches modernes du salariat, essentiellement urbaines (M.K. Jennings et J. Van Deth, 1990, N. Mayer et P. Perrineau, 1992), et que la nature des revendications est maintenant fortement marquée par la défense de valeurs post-matérialistes (R. Inglehart, 1990). Une telle analyse devra être confrontée à des données appropriées, un corpus de manifestations l'étant évidemment davantage que la fragile expression d'une opinion recueillie par sondage. Nous ne sommes pas encore à même de le faire avec la systématisme nécessaire, même si nous pouvons déjà indiquer que nos résultats pour l'instant infirment l'interprétation qu'on vient de rappeler. Par contre, nous pouvons déjà dire quels sont les groupes sociaux qui usent plus spécifiquement de cette forme exaspérée d'action protestataire qu'est la manifestation

1. Pour une définition et une analyse plus étendue de la violence manifestante, cf. O. Fillieule, 1992.

violente¹. S'agissant de ces actions, et d'elles seules, les caractéristiques nouvelles de l'action protestataire que suggèrent les sondages n'est pas confirmée, tout au contraire.

Le tableau 2, colonnes 1 et 2, montre que le groupe faisant le plus souvent l'objet d'un rapport de maintien de l'ordre à

Tableau 2. *Les manifestations violentes comparées à l'ensemble des manifestations faisant l'objet d'une recension au service central des CRS*

	Manifestations violentes		Ensemble des manifestations			
	1982-1990		1989		1990	
Profession des manifestants ou nature de la revendication	N	%	N	%	N	%
Secteur public.....	0	0	263	45	132	23
Agriculteurs.....	59	39	33	6	109	19
Salariés d'entreprises en difficultés.....	29	19	91	16	43	8
Artisans et commerçants.....	5	3	10	2	9	1
Étudiants et lycéens.....	21	14	11	2	44	8
Nationalistes basques.....	7	5	10	2	3	0,5
Nationalistes corses.....	8	5	4	0,7	1	0,2
Écologistes.....	8	5	16	3	13	2
Étrangers.....	4	3	48	8	44	8
Revendications ayant trait à la politique intérieure ou internationale.....	2	1	61	10	121	21
Divers.....	6	4	32	6	48	8
Total.....	152	100	579	100	569	100

Source : rapports techniques de service et télégrammes d'emploi CRS.

1. La survenance de violences dans les manifestations n'est pas nécessairement un choix stratégique du groupe manifestant, elle peut résulter de l'interaction spécifique qui se noue sur le terrain entre les acteurs, et donc échapper pour partie à une analyse en termes de variables morphologiques (pour d'amples développements sur ce point, cf. P. Favre et O. Fillieule, 1992).

destination des services centraux des CRS pour emploi de la force est celui des agriculteurs (39 % des 152 manifestations du corpus), avec une légère prédominance des agriculteurs de l'Ouest de la France, producteurs de lait ou de viande, mobilisés contre les prix ou les quotas laitiers. Viennent ensuite les salariés d'entreprises en difficulté, mobilisés soit contre un plan de licenciement, soit contre la cessation des activités de leur entreprise (19 %). Dans cette catégorie, on trouve surtout les salariés des chantiers navals (NORMED, Dubigeon...), des aciéries de Lorraine et des mines (Potasse, charbon). Si l'on ajoute les manifestations violentes d'artisans et de petits commerçants, il apparaît clairement que les manifestations violentes sont un moyen pour défendre des valeurs proprement « matérialistes », et qu'elles sont le fait des couches anciennes du salariat, non spécifiquement urbaines, et des catégories indépendantes en déclin. Nous sommes ici aux antipodes de l'idée reçue en matière d'action protestataire. Quant aux étudiants et lycéens, ils représentent 14 % de nos manifestations violentes, ce qui tient en partie au mouvement de mobilisation de l'année 1983 contre la réforme des études et professions médicales. Viennent enfin les manifestations organisées par les groupes nationalistes corse et basque (10 %) pour la reconnaissance de l'indépendance de leur région ou d'un droit spécifique (enseignement dans la langue régionale, etc.).

Avant de pouvoir se prononcer sur la spécificité de tel ou tel groupe dans le recours à la violence, il faut répondre à la question de savoir si les groupes les plus violents sont aussi les plus manifestants. On doit maîtriser les effets de taille, car si ceux qui manifestent le plus sont également les plus violents, la cause des violences pourrait aussi bien résider dans la forme protestataire elle-même et non dans les caractéristiques sociologiques des groupes. Pour y répondre, on utilisera les colonnes 3 à 6 du tableau 2 qui indiquent la répartition de l'ensemble des manifestations (violentes et non violentes) que les CRS ont eu à contrôler en 1989 et 1990 selon le groupe impliqué ou le type de revendication. Ces données sont issues du dépouillement des télégrammes d'emploi qui rendent compte de chaque intervention CRS sur le territoire national et non plus des rapports techniques de service comme pour les colonnes 1 et 2 du même tableau.

Il apparaît d'emblée que les groupes les plus violents sont proportionnellement moins représentés dans les quatre dernières colonnes du tableau que dans les deux premières, ce qui tendrait à prouver, sous réserve de comparaisons plus fines, que leurs manifestations sont susceptibles d'être plus fréquemment violentes qu'en moyenne. Les manifestations d'agriculteurs pour lesquelles le maintien de l'ordre a été assuré par un ou plusieurs CRS constituent 6 % de l'ensemble des interventions CRS en 1989 et 19 % en 1990. Or, 39 % des manifestations violentes contrôlées par ces mêmes CRS sont dues à des agriculteurs. La probabilité qu'une manifestation d'agriculteurs soit violente est donc très supérieure à la moyenne. Il en va de même, bien que moins nettement, pour les salariés d'entreprises en difficulté et les artisans et petits commerçants. Si les manifestations étudiantes représentent 14 % des manifestations violentes, elles ne constituent que 2 % des manifestations décrites dans les télégrammes d'emploi en 1989 et 8 % en 1990. Là encore, le groupe étudiant et lycéen est marqué par un recours plus fréquent que la moyenne à la violence protestataire. La remarque vaut pour les groupes autonomistes corse et basque. Une constatation confirme *a contrario* l'idée que les manifestations de ces groupes sont beaucoup plus fréquemment violentes que la moyenne. En effet, les manifestations émanant du secteur public ou des entreprises publiques (essentiellement centrées sur des revendications salariales) sont très nombreuses lors des années 1989 et 1990 alors même qu'elles ne concernent *aucune* des manifestations violentes recensées dans les rapports techniques de service.

On voit donc que la violence tient certes pour une part à la nature des revendications (beaucoup des manifestations violentes émanent de secteurs sinistrés de l'économie française), mais tout autant à la nature des groupes manifestants, à leur répertoire d'action propre, à leur position sociale relative, à leur nombre, à leur capacité à mobiliser au-delà de leurs activistes. Gardons-nous donc des formules simplificatrices d'autant plus fausses qu'elles sont faciles à mémoriser ! Un bel exemple en est donné par le jeu d'une variable qu'on ne songerait peut-être pas à mobiliser ici, la localisation à Paris ou en province de l'action protestataire. Les manifestations à objet politique (pacifistes, anti-racistes...) et les manifestations

d'étrangers sont rares en province et fréquentes à Paris, et elles sont moins violentes que la moyenne en province et au contraire fréquemment violentes à Paris. Qu'importe ici les raisons de ces inversions spectaculaires, qui ne sont d'ailleurs pas mystérieuses¹, il convient seulement de retenir qu'une variable déterminante peut n'appartenir à aucun des cadres usuels des analyses classiques de l'engagement.

Nous voudrions, pour conclure, attirer l'attention sur une des limites de l'étude qui précède. Nous avons souligné à la fois l'extraordinaire fréquence des démonstrations de rue et la mutation qui semble s'opérer dans les années quatre-vingt avec la raréfaction des grands mouvements de masse et la moindre fréquence, voire la quasi-disparition (par rapport au nombre des actions dites « gauchistes » des années soixante-dix) des manifestations conduites par les organisations politiques. Cela, s'ajoutant au fait que les actions collectives rassemblent des nombres peu élevés de participants, semblerait conforter la thèse de A. Melucci d'une rupture récente dans l'histoire des répertoires d'action. Cette idée se trouve certes confirmée par nos données, mais il faut souligner qu'elle est en partie induite par la nature de notre corpus. Être en mesure aujourd'hui, ce qui n'avait jamais pu être fait auparavant, de dresser un état quasi exhaustif des manifestations dans certaines villes de France amène comme mécaniquement à mettre au jour une mutation des répertoires d'action, puisqu'on est en situation de prendre en compte des centaines de manifestations qui n'étaient auparavant connues que de quelques personnes (en dehors des manifestants, d'ailleurs eux-mêmes souvent peu nombreux). On soulignera au demeurant de nouveau que descendre dans la rue pour exprimer une revendication nous paraît fournir un indicateur d'engagement plus pertinent que la réponse stéréotypée à une question de sondage, même si évidemment le maniement de l'indicateur est d'une autre nature. Mais aussi importante que soit la prise en compte de ce phénomène, il ne faut pas pour autant négliger l'hétérogénéité des démonstrations de rue. À côté des milliers de manifestations rassem-

1. Cf., par exemple, les analyses de T. Gurr, 1969, D. Hibbs, 1973, J.A. Franck, 1984...

blant cent ou deux cents personnes, il en est qui en mobilisent des centaines de milliers et qui induisent des crises politiques : l'analyse quantitative qui a été la nôtre ici doit alors céder la place à d'autres analyses, mais dont on doit constater qu'elles aussi sont demeurées rares.

Pierre FAVRE
Olivier FILLIEULE

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Barnes (S.), Kaase (M.), eds, *Political Action : Mass Participation in Five Western Democracies*, Beverly Hills, Sage Publications, 1979.
- Budge (I), « Book Review of *Political Action* », *The American Political Science Review*, 75, 1981, p. 221-222.
- Denni (B), *Participation politique et démocratie, définition et facteurs de la participation politique*, thèse pour le doctorat d'État en science politique, sous la direction de F. d'Arcy, université des sciences sociales de Grenoble, dactyl., 1986.
- Dobry (M.), *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1986.
- Favre (P.), Fillieule (O.), *Manifestations pacifiques et manifestations violentes dans la France contemporaine (1982-1990)*, rapport à l'IHESI, dactyl., 1992.
- Favre (P.), dir., *La manifestation*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1990, p. 149-169.
- Favre (P.), « Nature et statut de la violence dans les manifestations contemporaines », *Les Cahiers de l'IHESI*, 1, 1990.
- Favre (P.), « L'émergence des problèmes dans le champ politique », dans Favre (P.), dir., *Sida et politique*, Paris, L'Harmattan, 1992.
- Fillieule (O.), Péchu (C.), *Lutter ensemble : les théories de l'action collective*, coll. « Logiques politiques », Paris, L'Harmattan, 1993.
- Fillieule (O.), dir., *Sociologie de la protestation. Les formes de l'action collective dans la France contemporaine*, Paris, L'Harmattan, 1993.
- Fillieule (O.), « L'émergence de la violence dans les manifestations de rue. Éléments pour une analyse étiologique », dans Braud (P.), dir., *La violence politique*, Paris, L'Harmattan, 1993.
- Franck (J.A.), « La dynamique des manifestations violentes », *Revue canadienne de science politique*, 17 (2), juin, 1984, p. 325-349.
- Gurr (T.), « A Comparative Study of Civil Strife », dans Graham

- (D.) et Gurr (T.), eds, *Violence in America. Historical and Comparative Perspectives*, Washington DC, US Government Printing Office, 1969, p. 443-491.
- Hibbs (D.), *Mass Political Violence : A Cross-National Causal Analysis*, New York, Wiley, Interscience, 1973.
- Inglehart (R.), *Cultural Shifts in Advanced Industrial Societies*, Princeton (NJ), Princeton University Press, 1990.
- Jennings (M.K.), Van Deth (J.), *Continuities in Political Action : A Longitudinal Study of Political Orientations in Three Western Democracies*, Berlin, De Gruyter, 1990.
- Kaase (M.), Neidhart (F.), « Politische Gewalt und Repression – Ergebnisse von Bevölkerungsumfragen », vol. IV, dans Schwind (H.D.), Bauman (J.), eds, *Ursachen, Prävention und Kontrolle von Gewalt. Analysen und Vorschläge der Unabhängigen Regierungskommission zur Verhinderung und Bekämpfung von Gewalt* (Gewaltkommission), Berlin, Dunker & Humboldt, 1990.
- Kaase (M.), « Direct Political Participation in the EC Countries in the Late Eighties », dans Gundelach (P.), Siune (K.), eds, *From Voters to Participants, Essays in Honour of Ole Borre*, Politica, University of Aarhus, 1992.
- Ladd (A.), Hood (T.), Van Liere (K.D.), « Ideological Themes in the Antinuclear Movement : Consensus and Diversity », *Sociological Inquiry*, 53 (2-3), 1983, p. 252-272.
- Lapeyronnie (D.), « Mouvements sociaux et action politique. Existe-t-il une théorie de la mobilisation des ressources ? » *Revue française de sociologie*, 29, 1988, p. 593-619.
- Linhart (V.), « De l'expérimentation à l'institutionnalisation, l'exemple de la politique de la ville », dans *L'engagement politique : déclin ou mutation*, pré-actes du colloque du CEVIPOF du 4-6 mars 1993, 1993.
- MacCarthy (J.D.), Zald (M.N.), « Ressource Mobilization and Social Movements : A Partial Theory », *American Journal of Sociology*, 82, 1977, p. 1212-1239.
- Mann (P.), *L'action collective, mobilisation et organisation des minorités actives*, Paris, Armand Colin, 1991.
- Mann (P.), *L'activité tactique des manifestants et des forces mobiles lors des crises viticoles du midi (1950-1990)*, rapport à l'IHESI, dactyl., 1991.
- Mayer (N.), Perrineau (P.), *Les comportements politiques*, Paris, Armand Colin, coll. « cursus », 1992.
- Melucci (A.), « Mouvements sociaux, mouvements post-politiques », *Revue internationale d'action communautaire*, 10, 1983, p. 11-44.
- Memmi (D.), « L'engagement politique », dans Grawitz (M.) et Leca (J.), *Traité de science politique*, t. III, 1985, p. 310-366.
- Michaud (Y.), *Violence et politique*, Paris, Gallimard, 1978.

- Milbrath (L.), *Political Participation*, Rand MacNally (2^e éd. avec M. L. Goel, 1977), 1965.
- Muxel (A.), *Insertion sociale et citoyenneté*, rapport de recherche, Paris, CEVIPOF, 1990.
- Obersshall (A.), *Social Conflicts and Social Movements*, Englewood Cliffs (NJ), Prentice Hall, 1973.
- Opp (K.D.), « Spontaneous Revolutions. The Case of East Germany in 1989 » dans Kurtz (H.), dir., *German Unification and European Integration*, Londres, Edward Elgar, 1992.
- Roché (S.), *La manifestation et son public*, documents de la BDSP de Grenoble, éditions du Centre d'informatisation des données sociopolitiques, 1989.
- Tarrow (S.), *Democracy and Disorder, Protest and Politics in Italy, 1965-1975*, Oxford, Clarendon Press, 1989.
- Tarrow (S.), « Understanding Political Change in Western Europe. Aiming at a Moving Target : Social Science and the Rebellion in Eastern Europe », *Political Science and Politics*, 24, 1991, mars, p. 12-20.
- Tilly (C.), « Réclamer viva voce », *Cultures et conflits*, 5, 1992, p. 109-126.
- Verba (S.), Nie (N.H.), *Participation in America : Political Democracy and Social Equality*, New York, Harper and Row, 1972.
- Verba (S.), Nie (N.H.), *Participation and Political Equality : A Seven Nation Comparison*, Cambridge, Cambridge University Press, 1978.
- Weiner (M.), « Political Participation : Crisis of the Political Process », dans Binder et al., *Crisis and Sequences in Political Development*, Princeton (NJ), Princeton University Press, 1971.